

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN48

présenté par

M. Plassard, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Au tableau de l'alinéa 25, compléter le dernier alinéa de la dernière ligne de la troisième colonne par les mots :

« , ainsi que des partenariats avec les opérateurs privés pour la détection avancée des armes et la poursuite des planeurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'ouvrir la possibilité d'effectuer des partenariats avec les opérateurs privés pour la détection avancée des armes et la poursuite des planeurs, afin de multiplier les solutions offertes à notre politique de défense et, le cas échéant, de faire face du mieux possible à une éventuelle attaque grâce à l'ensemble des satellites souverains et civils appartenant aux opérateurs de confiance.